

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du Vendredi 24 mars 2023

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : 20.03.2023

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-quatre mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents : MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Cyril CHARBONNIER, Mmes Mireille EDOUARD, Nathalie ALIMY, MM. Yves DEVAURAZ-CABANON, Damien DANJOU, Jean-Jacques SCHMIT, Mmes Sandra GUYOU, Mariette DUFLET, Sophie ETOC, Aurélie ALONSO, Christine CAULIE.

Excusés : Jean-Jacques SCHMIT a donné procuration à Mariette DUFLET ; Mickaël BARBE a donné procuration à Sandra GUYOU

Absents : Catherine CABROL.

Secrétaire de séance : Sandra GUYOU.

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 10 février 2023 qui est adopté.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

- 1.1 Adoption Compte de Gestion 2022 Commune
- 1.2 Compte Administratif 2022 Commune
- 1.3 Affectation de résultat 2022 Commune
- 1.4 Adoption Compte de Gestion 2022 Assainissement
- 1.5 Compte Administratif 2022 Assainissement
- 1.6 Affectation de résultat 2022 Assainissement
- 1.7 Adoption Compte de Gestion 2022 Eau
- 1.8 Compte Administratif 2022 Eau
- 1.9 Affectation de résultat 2022 Eau

2. QUESTIONS DIVERSES

1-1 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2022 du budget communal.

1-2 Compte Administratif 2022 – Commune

Mme ALIM I présente le résultat du Compte administratif 2022 de la commune reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	34 985,44			542 695,83		
Opérations de l'exercice	578 759,53	753 486,17	822 292,92	962 998,59		
TOTAUX	613 744,97	753 486,17	822 292,92	1 505 694,42		
Résultats de clôture		139 741,20		683 401,50		823 142,50
Restes à réaliser	155 916,00	19 200,00			136 716,00	
TOTAUX CUMULES		3 025,20		683 401,50		686 426,50

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2022 - COMMUNE

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2022 du budget communal et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter					
Résultat de l'exercice		excédent:	140 705,67	€	
		déficit:	0,00	€	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent:	542 695,83	€	
		déficit:	0,00	€	
Résultat de clôture à affecter (A1)		excédent:	683 401,50	€	
	(A2)	déficit:	0,00	€	
>Besoin réel de financement de la section d'investissement					
Résultat de l'exercice		excédent:	174 726,64	€	
		déficit:	0,00	€	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent:	0,00	€	
		déficit:	34 985,44	€	
Résultat comptable cumulé		excédent:	139 741,20	€	
		déficit:	0,00	€	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:			155 916,00	€	
Recettes d'investissement restant à réaliser:			19 200,00	€	
Solde des restes à réaliser:			136 716,00	€	
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):			0,00	€	
Excédent (+)réel de financement (R001):			3 025,20	€	
>Affectation du résultat de la section de fonctionnement					
Résultat excédentaire (A1)					
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement					
(recette budgétaire au compte R 1068)			0,00	€	
En dotation complémentaire en réserve					
(recette budgétaire au compte R 1068)			0,00	€	
		SOUS TOTAL (R1068)	0,00	€	
En excédent reporté à la section de fonctionnement					
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):			683 401,50	€	
		TOTAL (A1)	683 401,50	€	
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur					
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):			0,00	€	
>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat					
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement			
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		
D002:déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1		
- €	683 401,50 €	0,00 €	139 741,20 €		
			R1068:excédent capitalisé		
			0,00 €		

1-4 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2022 du budget assainissement.

1-5 - Compte Administratif 2022 -ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI présente le résultat du Compte administratif 2022 de l'assainissement reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		61 251,07		522 090,47		
Opérations de l'exercice	46 693,49	37 641,00	32 052,07	71 331,99		
TOTAUX	46 693,49	98 892,07	32 052,07	593 422,46		
Résultats de clôture		52 198,58		561 370,39		613 568,97
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		52 198,58		561 370,39		613 568,97

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1-6 AFFECTATION DE RESULTAT 2022 - ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2022 du budget assainissement et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		excédent:	39 279,92 €
		déficit:	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent:	522 090,47 €
		déficit:	0,00 €
Résultat de clôture à affecter (A1)		excédent:	561 370,39 €
	(A2)	déficit:	0,00 €
> Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de l'exercice		excédent:	0,00 €
		déficit:	9 052,49 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent:	61 251,07 €
		déficit:	0,00 €
Résultat comptable cumulé		excédent:	52 198,58 €
		déficit:	0,00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:			0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser:			0,00 €
Solde des restes à réaliser:			0,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):			0,00 €
Excédent (+) réel de financement (R001):			52 198,58 €
> Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement			
(recette budgétaire au compte R 1068)			0,00 €
En dotation complémentaire en réserve			
(recette budgétaire au compte R 1068)			0,00 €
		SOUS TOTAL (R1068)	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement			
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):			561 370,39 €
		TOTAL (A1)	561 370,39 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur			
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):			0,00 €
> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
- €	561 370,39 €	- €	52 198,58 €
			R1068:excédent capitalisé
			- €

1-7 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le percepteur, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2022 du budget eau.

1-8 - Compte Administratif 2022 - EAU

Mme ALIMY présente le résultat du Compte administratif 2022 de l'eau reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés	27 202,78			23 473,24		
Opérations de l'exercice	47 681,04	79 737,28	34 379,99	32 296,45		
TOTAUX	74 883,82	79 737,28	34 379,99	55 769,69		
Résultats de clôture		4 853,46		21 389,70		26 243,16
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		4 853,46		21 389,70		26 243,16

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

1-9 AFFECTATION DE RESULTAT 2022 - EAU

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2022 du budget eau et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		excédent:	0,00 €
		déficit:	2083,54 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)		excédent:	23473,24 €
		déficit:	0,00 €
Résultat de clôture à affecter (A1)		excédent:	21389,70 €
(A2)		déficit:	0,00 €
> Besoin réel de financement de la section d'investissement			
Résultat de l'exercice		excédent:	32056,24 €
		déficit:	0,00 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)		excédent:	0,00 €
		déficit:	27202,78 €
Résultat comptable cumulé		excédent:	4 853,46 €
		déficit:	0,00 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:			0,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser:			0,00 €
Solde des restes à réaliser:			0,00 €
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):			0,00 €
Excédent (+) réel de financement (R001):			4853,46 €
> Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)			0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)			0,00 €
		SOUS TOTAL (R1068)	0,00 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):			21389,70 €
		TOTAL (A1)	21389,70 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):			0,00 €
> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
- €	21 389,70 €	- €	4 853,46 €
			R1068:excédent capitalisé
			0,00 €

3 Questions diverses

Aurélien ALONSO informe que l'association ADICHATS avec le groupe SOS Solidarité veulent mettre à disposition un concept de micromaison (tiny-house) pour des personnes en recherche d'emploi dans une démarche d'insertion. Cette habitation autonome permettrait le logement d'un salarié. Mme ALONSO étudiera la possibilité d'une implantation sur la commune.

La séance est levée à 19 h 30.